

Intégration des étrangers : le Jura pose des jalons

Autor(en): **Crivelli, Pablo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **28 (2001)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-913080>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Jura pose des jalons

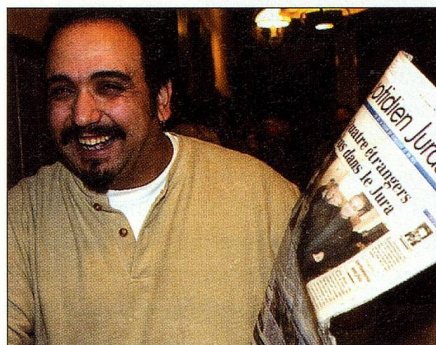
PABLO CRIVELLI

Bien qu'âgé d'à peine un peu plus de 20 ans, le canton du Jura fait œuvre de pionnier en matière d'intégration des étrangers.

DEPUIS LE 26 NOVEMBRE 2000, trois Italiens – Raffaele Scarciglia, Giuseppe Natale, Francesco Prudente – et un Espagnol – José Bernal – siègent au Législatif (51 sièges) de Delémont, chef-lieu du canton du Jura, créé en 1979. En revanche, les autres ressortissants étrangers qui avaient fait acte de candidature dans les communes de Bassecourt, Porrentruy et Les Bois n'ont pas été élus. Ces quatre élections dans le chef-lieu pourraient trouver leur explication dans la proportion relativement élevée d'étrangers à Delémont (25 % des 11 400 habitants).

Les débats autour du thème brûlant d'une meilleure intégration des étrangers sont rarement sereins et rationnels, comme l'attestent les turbulences traversées l'an dernier par la Commission fédérale des étrangers. La décision du Conseil fédéral de rattacher administrativement cette commission à l'Office fédéral des étrangers a déclenché une vague d'indignation et a conduit à la démission du président et de près de la moitié des membres de cette commission d'experts (v. Revue Suisse

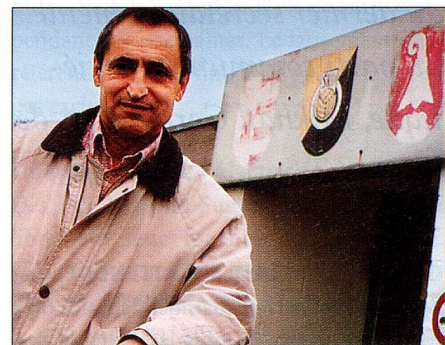
4/00, p. 21). Malgré cet état de crise, la Confédération est déterminée à promouvoir l'intégration des étrangers. Elle entend notamment simplifier la procédure de naturalisation, qui, trop onéreuse et trop longue, dissuade nombre d'étrangers de requérir le passeport suisse. Une procédure de naturalisation facilitée est aussi l'un des objectifs principaux des quatre nouveaux membres du Législatif de Delémont, qui considèrent l'octroi des droits civiques



Raffaele Scarciglia (à gauche) et José Bernal ont été élus au Législatif de la ville de Delémont.

décembre 1998, le droit d'éligibilité dans les législatifs communaux. Il s'agissait d'une solution médiane après l'échec en votation populaire (51 % de non contre 49 % de oui), deux ans auparavant, d'un projet plus ambitieux prévoyant également le droit d'éligibilité dans les exécutifs communaux. Selon les experts, ce point avait été la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase.

L'octroi des droits politiques aux étrangers est une question politique brûlante. Ces



Photos Stéphane Gerber et Keystone

à la population étrangère comme un moyen de promouvoir leur intégration sociale.

Réglementation progressiste

Le rôle de pionnier joué dans ce domaine par le canton du Jura n'a rien de surprenant, puisque la Constitution cantonale, qui date de 1979, accorde aux étrangers le droit de vote sur les plans communal et cantonal. Et le Parlement cantonal y a ajouté, en

dix dernières années, des initiatives en vue d'étendre les droits politiques des étrangers ont toutes été rejetées à des majorités variant entre 60 et 70 % dans les cantons de Vaud, Zurich, Genève, Bâle-Ville, Berne, Uri, Argovie, Soleure et Fribourg. Le Jura a donc le mérite d'avoir brisé un tabou en la matière et cet exemple pourrait faire école.

Les révisions constitutionnelles actuellement en cours dans les cantons de Schaffhouse, des Grisons, de Vaud et de Fribourg pourraient se traduire par l'octroi de nouveaux droits aux étrangers et sont l'occasion idéale de développer le débat. Et, tant à Genève qu'à Bâle-Ville, le peuple aura prochainement l'occasion de se prononcer à ce sujet. A Neuchâtel, le verdict est déjà tombé et, en approuvant la nouvelle Constitution cantonale, le peuple s'est prononcé en faveur du droit de vote pour les étrangers sur le plan cantonal. Ceux-ci bénéficient de ce droit sur le plan communal depuis 1849.



A lire à ce sujet

L'Office fédéral de la statistique a publié récemment deux rapports contenant des données actualisées en la matière:

- La population étrangère en Suisse, édition 2000. Neuchâtel 2000, 123 pages, 16 francs, no de commande 276-0000
- Les naturalisations en Suisse. Différences entre nationalités, cantons et communes, 1981-1998. Neuchâtel 2000, 86 pages, 12 francs, no de commande 397-9800.

Pour commande:

tél. +41 32 713 60 60, fax: +41 32 713 60 61, e-mail: ruedi.jost@bfs.admin.ch